



## COMPTE RENDU CDEN du 10 octobre 2019

### **Présents :**

Présents : M Blondel Brice Préfet des Hautes-Pyrénées

Membres représentant la Région et le Département : Madame Loubradou Isabelle, Monsieur Craspay Gilles, Madame Autigeon Christiane

Membres représentant les communes : Monsieur Nadal Jean (maire de Maubourguet et président de l'Association départementale des maires depuis que Mme Artigalas a été élue sénatrice)  
Monsieur Barret André (maire de Bernac Dessus), Monsieur Mur Ange

Pour la FSU : Madame Sylvette Le Moal, Monsieur Castebrunet David, Monsieur Jaffiol Sébastien, Monsieur Poulou Marc

Présents : SGEN/CFDT, SE/UNSA, CGT, UDAF, CD, AMF, FCPE, PEEP, Administratifs

Avant la déclaration liminaire une minute de silence a été observée en hommage à Christine Renon.

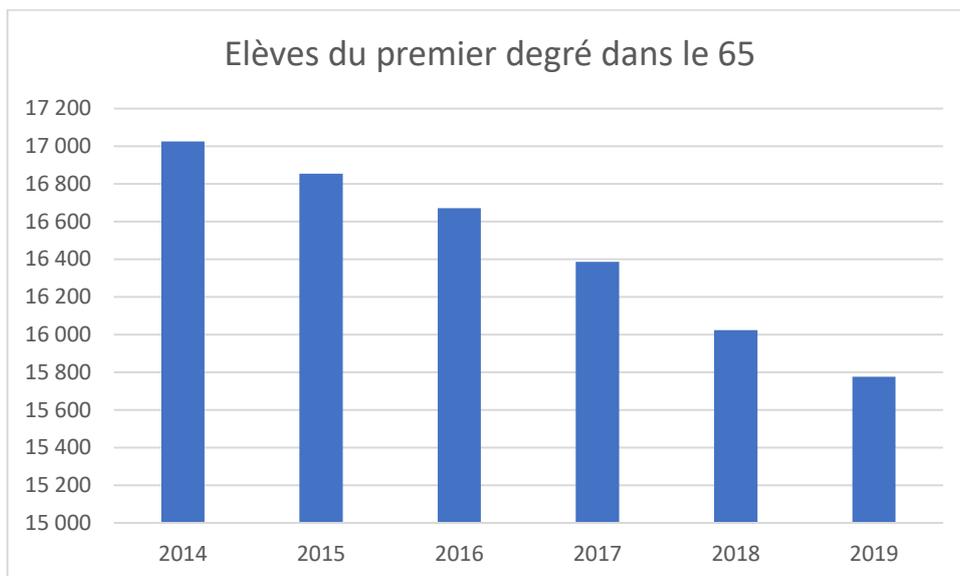
### **Déclarations liminaires :**

Déclarations liminaires de toutes les organisations syndicales autour de la souffrance au travail, les méthodes « brutales » de management des personnels et le suicide de notre Collège Christine Renon.

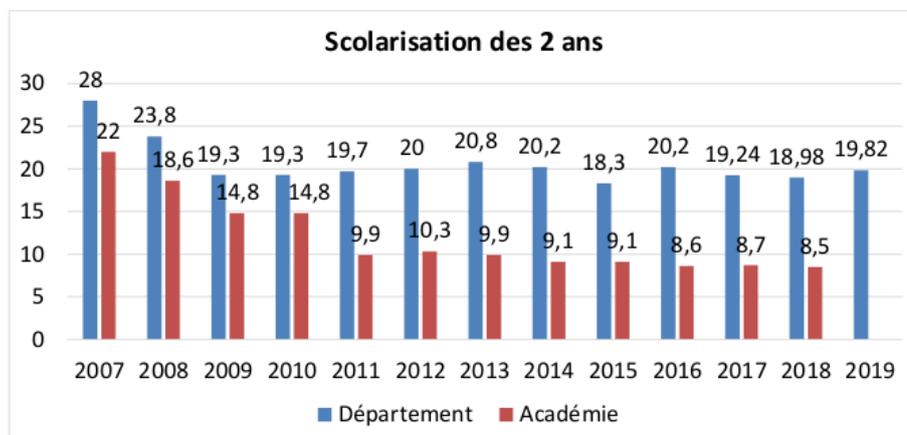
Les Comptes rendus des CDEN du 25/02 2019 et du 1/07/2019 ont été validés.

### **I) Bilan de la rentrée scolaire 2019 : Effectifs et écoles.**

<b>Elèves du premier degré dans le 65</b>		
<b>2014</b>	<b>17 025</b>	<b>écart</b>
<b>2015</b>	<b>16 854</b>	<b>171</b>
<b>2016</b>	<b>16 672</b>	<b>182</b>
<b>2017</b>	<b>16 387</b>	<b>285</b>
<b>2018</b>	<b>16 024</b>	<b>363</b>
<b>2019</b>	<b>15 776</b>	<b>248</b>



## Point de situation : scolarisation des 2 ans



308 enfants de 2 ans sont accueillis dans les écoles publiques et 70 dans les écoles privées

## Point de situation: Instruction dans la famille déclarations au 09 octobre 2019

Evolution du nombre de déclarations instruction dans la famille	2014-	2015-	2016-	2017-	2018-	2019-	Variation sur un an
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Premier degré	28	44	44	47	56	94	67,86%
Second degré	23	21	59	81	79	50	-36,71%
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>65</b>	<b>103</b>	<b>128</b>	<b>134</b>	<b>144</b>	<b>7,46%</b>

### II) Rythmes scolaires : ajustements de la rentrée

#### Organisation du temps scolaire - Régularisations

**Castelnau Magnoac** : changement de rythmes scolaire de 4,5 jours à 4 jours

**RPI TOUSEVI** : changement d'horaires avec une demande de dérogation sur la pause méridienne à 1h20 au lieu de 1h30 en lien avec les transports scolaires

**RPI Pierrefitte-Nestalas/Soulom et RPI Aucun/Bun/Gaillagos/Sireix** :

changements d'horaires à leur demande mais il manque des pièces

### III) Pour information : Bilan d'étapes des PIAL



## COMPTE RENDU CDEN du 10 octobre 2019

M L'Inspecteur d'Académie accompagnées de l'IEN chargée de la mise en place des PIAL (Madame Ducès Sandra) ont fait un premier bilan très positif des PIAL.

La mise en place de la cellule d'accueil pour les parents, l'amélioration et la centralisation du recrutement, de la formation du suivi et des affectations des élèves.

Madame Ducès a insisté sur « l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un projet COLLECTIF ».

*Le SNUipp/FSU est intervenu afin de modérer cet enthousiasme, en particulier de M L'Inspecteur d'Académie indiquant que les AESH rencontrés sur le terrain « semblaient satisfaits de ce dispositif et avaient le sourire quand ils les rencontraient ».*

*Effectivement certains AESH sont satisfaits de leurs conditions de travail mais nous avons rappelé à M L'Inspecteur d'Académie, aux élus et aux représentants d'association que :*

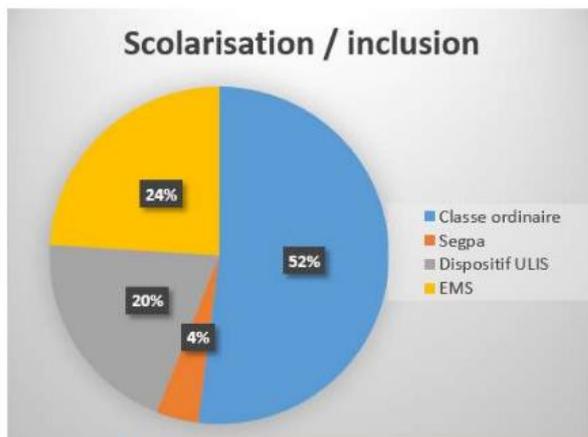
*1) Les AESH touchent à 95 % entre 680 et 700 euros par mois pour un temps de travail imposé limité à 60 %. La mise en place des PIAL devaient permettre d'atteindre pour la majorité des quotités à 100 % permettant d'atteindre le niveau du SMIC mensuel (1 521€brut/mois). Rien de cela n'a été fait.*

*2) Depuis la mise en place des PIAL nous assistons à une dégradation des conditions de travail des AESH puisque ce dispositif privilégie des prises en charge fractionnées de plusieurs élèves sur plusieurs lieux géographiques.*

*3) Ce dispositif fractionne la prise en charge des élèves dont réduit la qualité de leur inclusion par la multiplicité des intervenants.*

*4) Alors que les accompagnants d'élèves en situation de handicap commençaient à connaître leurs interlocuteurs administratifs et pédagogiques cette nouvelle « MACHINE PIAL » sème à nouveau le trouble par de nouveaux interlocuteurs : référents et coordonnateurs PIAL viennent s'ajouter aux Directeurs ou chefs d'établissement, aux Inspecteurs de l'Education nationale, aux enseignants référents, aux centres mutualisateurs, à l'Inspection Académique et au rectorat. Un vaste mille-feuille administratif dans lequel personne ne sait plus qui fait quoi.*

## 2264 élèves en situation de handicap ( octobre 2019)

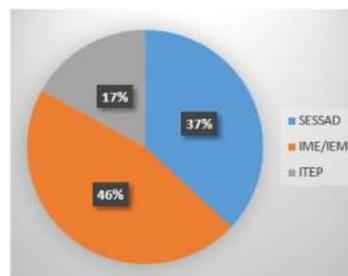


**Troubles spécifiques des apprentissages**

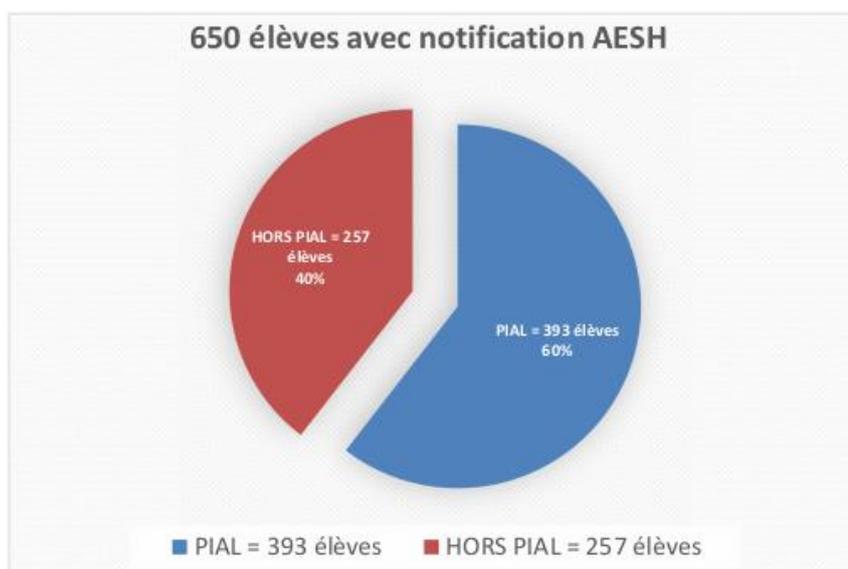
- 285 EBEP TSLA
- 170 PAP

### Compensations pour soutenir la scolarisation

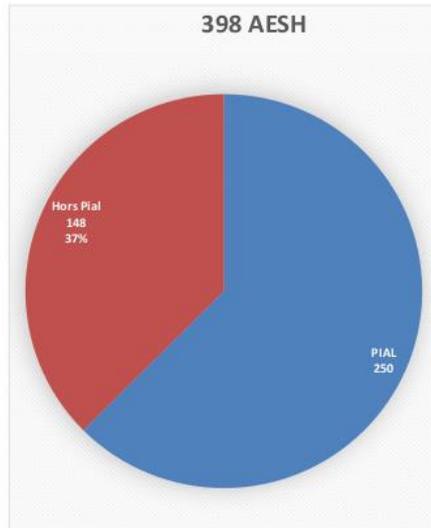
- 650 notifications d'AESH (398 AESH)
- 310 notifications MPA
- 815 notifications EMS



## Compensation humaine



## Répartition AESH



### EMPLOYEURS

#### DSDEN

CDD : 156

CDI : 53

#### Centre mutualisateur PMF

CDD: 122

CUI : 44

#### Etablissement 2<sup>nd</sup> Degré et établissements privés:

CUI : 23

## Répartitions des notifications AESH mutualisé/ AESH individuel par âge des enfants sur période Janvier 2019 à septembre 2019

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Total général	
Age																					
Aide humaine individuelle	1	7	10	20	34	13	13	6	17	20	10	4	4	3	6		2				170
Aide humaine mutualisée			1	2	8	8	9	17	11	21	18	9	16	13	6	2	7	1	1		150
Total général	1	7	11	22	42	21	22	23	28	41	28	13	20	16	12	2	9	1	1		320

## Les PIAL à la rentrée 2019

